



RÉGION ACADÉMIQUE
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Mesdames, Messieurs
les professeurs d'EPS
s/c Mesdames et Messieurs
les chefs d'établissement

Besançon, le 16 mars 2020

EPS : Informations relatives à la continuité pédagogique – COVID19 (coronavirus)

Rectorat

Inspection
pédagogique
régionale

Florence CHEVAL
Catherine DODANE
IA-IPR d'EPS

Téléphone
03 81 65 49 33
Fax
03 81 65 49 26

Mél.
florence.cheval.ipr@ac-besancon.fr
catherine.dodane@ac-besancon.fr

10, rue de la
Convention
25030 Besançon
cedex

Faisant suite à la décision du Président de la République de fermer l'ensemble des établissements scolaires du premier et second degré comme de l'enseignement supérieur, le Ministre de l'Éducation nationale a annoncé que les services du ministère vont organiser dans les différents territoires une continuité pédagogique et éducative avec le soutien des enseignants.

Cette continuité pédagogique s'organise progressivement dans les écoles et les établissements. Elle passe par l'usage des outils numériques à disposition et prioritairement actuellement par les ENT ou les applications de notes, ainsi que les sites mis à disposition par le CNED pour envisager des classes virtuelles, conformément aux instructions reçues dans nos établissements.

Notre discipline doit apporter sa contribution à l'effort de solidarité afin d'accompagner les enfants et les adolescents. Cet épisode épidémique doit permettre à l'EPS de démontrer son utilité par sa capacité à porter à la connaissance de tous les élèves de collège et de lycée des contenus et des dispositifs permettant une pratique physique régulière et adaptée, garante d'un maintien dynamique de sa santé physique, à un moment où celle-ci peut être mise à mal.

En aidant les élèves à organiser leur emploi du temps en y intégrant systématiquement une phase dédiée à l'entretien, l'activité physique, les enseignants d'EPS peuvent fortement contribuer à la lutte contre la sédentarité contrainte par cet épisode épidémique. Proposer des temps de délasserement utiles, des activités d'autre nature que celles habituellement pratiquées, sont autant de chemins à emprunter, rejoignant les grands enjeux éducatifs et citoyens des programmes de la discipline.

Pour se faire, nous vous proposons un cadre commun qui pourra bien entendu trouver ses déclinaisons locales en fonction des contextes, des ressources disponibles, des outils de communications autour **de trois principes** :

- apprendre à l'élève à gérer son emploi du temps en prévoyant une alternance des différentes activités scolaires et inscrire des temps d'activité physique,
- l'engager dans des formes de pratiques d'entretien physique par une pratique physique quotidienne facile d'accès et adaptée à ses ressources. Il s'agira ici de concevoir des contenus immédiatement exploitables **qui ne mettent pas en danger l'élève** et privilégiant une activité physique individuelle, **à réaliser chez soi.**

-entretenir des liens sociaux en installant des régulations, voire un suivi de son activité physique hebdomadaire grâce à la tenue d'une feuille de route, d'un cahier d'entraînement...Le but étant de conserver un lien fonctionnel avec les élèves, face à une crise sanitaire dont nous ne maîtrisons pas la durée.



2/2

Vous l'aurez compris, la continuité pédagogique en EPS vise à conserver un lien entre les élèves et vous, maintenir ou soutenir un climat de travail, éviter une érosion de la motivation, apprendre à s'occuper de soi et des autres sur le plan physique et de sa santé. Il peut prendre des formes diverses et, c'est vous qui en décidez - messagerie de l'ENT, chat, téléphone – et s'organiser autour d'un plan de travail hebdomadaire ou mensuel. Il convient d'être pragmatique sur les outils utilisés et rassurant envers les élèves et les familles, dont certaines vont se trouver dans des situations délicates à gérer.

À l'heure où chacun doit travailler isolément depuis son lieu de résidence, nous ne pouvons que vous inciter à maintenir un lien au sein de l'équipe disciplinaire de votre établissement. Vous avez la possibilité de créer des visioconférences entre vous via l'outil « ma classe virtuelle » (voir <https://dane.ac-besancon.fr/ma-classe-virtuelle-via/>).

Des ressources numériques et numérisées sont en cours d'élaboration et de mutualisation, nous ne manquerons pas de vous les adresser dès que possible. C'est pourquoi nous vous invitons à consulter régulièrement votre messagerie professionnelle ainsi que le site académique EPS.

Nous sommes, dans la mesure du possible, à votre écoute pour d'éventuels conseils de nature pédagogique. Vous pouvez nous contacter par courriel ou téléphone, si vous le souhaitez.

Nous savons pouvoir compter sur votre engagement, votre capacité d'adaptation et votre ingéniosité au service des élèves qui nous sont confiés et nous vous en remercions.

Les IA-IPR EPS

Florence CHEVAL et Catherine DODANE



INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Examens en EPS : les modalités de certification en EPS dans le cadre des examens nationaux (Bac GT, Bac pro) permettent à chaque élève d'être noté sur deux épreuves au lieu de trois, en cas de circonstances exceptionnelles (circulaire du 16 avril 2015). Il est fort probable à cette heure que les deux premiers CCF ont été organisés. La note au baccalauréat est ainsi garantie et conforme à la réglementation.

Sont actuellement reportés :

- Concours de recrutement des professeurs (CAPEPS et agrégation)
- Test académique de sauvetage aquatique
- RDV de carrière et titularisation des professeurs stagiaires
- Certifications complémentaires
- Formations